



No. de résolution
ou annotation

À l'ajournement de la séance ordinaire du CONSEIL DES COMMISSAIRES de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy vingt-deuxième jour du mois de mai deux mille dix-neuf dûment convoquée et tenue au Centre administratif du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Lessard, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

LES COMMISSAIRES

Claude Alarie	Roland Auclair
Georgette Bazinet	Claude Brouillette
Patrick Charlebois	Denis Lamy
Michelle Plante	Suzanne Poirier

LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Denis Boudreault
Jean-Michel Hamelin
Virginie Deschambeault

LA COMMISSAIRE REPRÉSENTANTE DU COMITÉ EHDA

Nathalie Bellerose

ABSENCES MOTIVÉES

Réjean Hivon
Gilles Isabelle

SONT AUSSI PRÉSENTS

Luc Galvani	Directeur général
Ginette Masse	Directrice générale adjointe
Laurent Cabana	Directeur général adjoint
Patricia Hinse	Directrice par intérim du Service des ressources financières
Yvan Beauregard	Directeur du Service des ressources humaines
Stéphane Ayotte	Directeur du Service des ressources matérielles
Élyse Giacomo	Secrétaire générale

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Claude Lessard, président, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à l'assistance.



No. de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND AUCLAIR, COMMISSAIRE,

de poursuivre la séance ordinaire du 6 mai 2019.

Madame Michelle Plante propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- 3.11. Formation d'un comité de sélection pour le poste de coordonnatrice ou coordonnateur au Service des ressources humaines;
- 3.12. Formation d'un comité de sélection pour le poste de contremaître au Service des ressources matérielles;
- 3.13. Abolition de poste - Personnel d'encadrement - Année scolaire 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

182-CC/19-05-22

NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC

CONSIDÉRANT le poste de direction adjointe d'école à combler à l'école de Pointe-du-Lac;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et directeurs d'établissement d'enseignement primaire et secondaire;

CONSIDÉRANT le processus de sélection conformément à la Politique de dotation des ressources humaines en lien avec l'affichage numéro 2018-2019 RH-G 08;

CONSIDÉRANT la rencontre du Comité de sélection tenue le 17 mai 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection;

CONSIDÉRANT les discussions en préséance;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

de nommer madame Annie Lemieux directrice adjointe d'école et de l'affecter à l'école de Pointe-du-Lac, à compter du 1^{er} juillet 2019;

de considérer que cette nomination est conditionnelle à ce que madame Annie Lemieux ait complété, au plus tard le 30 juin 2024, le programme d'études universitaires de 2^e cycle.

Monsieur Claude Alarie demande le vote.



No. de résolution
ou annotation

Résultats :

- 10 pour;
- 3 contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Les commissaires Claude Alarie, Suzanne Poirier et Georgette Bazinet sont dissidents.

Message de madame Suzanne Poirier, commissaire : « Monsieur le Président, j'informe le Conseil des commissaires que je voterai contre la proposition mais je tiens à préciser que mon vote n'exprime pas nécessairement un désaccord avec le choix du candidat comme tel, mais un désaccord avec le processus selon lequel des questions ne peuvent être répondues et qu'il n'est pas possible d'obtenir la liste des candidats répondant aux exigences et les documents/autres pièces justificatives de ces candidats selon une demande formulée par courriel le 9 avril 2019 pour les postes cadres et hors-cadres. J'inscris aussi ma dissidence.

J'informe également mes collègues de la démarche que j'entreprendrai auprès de l'organisme cité lors de nos discussions en plénier. L'objectif étant d'obtenir une réponse d'une instance décisionnelle et non ce qui me semble être des interprétations. »

183-CC/19-05-22

NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE PRIMAIRE DE LOUISEVILLE (60%) ET L'ÉCOLE DE YAMACHICHE-SAINT-LÉON (40%)

CONSIDÉRANT le poste de direction adjointe d'école à combler à l'école primaire de Louiseville (60%) et à l'école de Yamachiche-Saint-Léon (40%);

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et directeurs d'établissement d'enseignement primaire et secondaire;

CONSIDÉRANT le processus de sélection conformément à la Politique de dotation des ressources humaines en lien avec l'affichage numéro 2018-2019 RH-G 08;

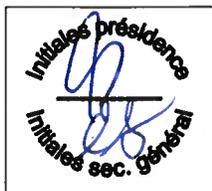
CONSIDÉRANT la rencontre du Comité de sélection tenue le 17 mai 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection;

CONSIDÉRANT les discussions en préséance;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MICHEL HAMELIN, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,



No. de résolution
ou annotation

de nommer madame Mylène Poudrier directrice adjointe d'école et de l'affecter à l'école primaire de Louiseville (60%) et à l'école de Yamachiche-Saint-Léon (40%), à compter du 1^{er} juillet 2019;

de considérer que cette nomination est conditionnelle à ce que madame Mylène Poudrier ait complété, au plus tard le 30 juin 2024, le programme d'études universitaires de 2^e cycle.

Monsieur Claude Alarie demande le vote.

Résultats :

- 10 pour;
- 3 contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Les commissaires Claude Alarie, Suzanne Poirier et Georgette Bazinet sont dissidents.

Le mot de madame Suzanne Poirier, commissaire, en conclusion de la résolution 182-CC/19-05-22, fait partie intégrante de la présente résolution.

184-CC/19-05-22

NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE AUX ÉCOLES RICHELIEU ET LES TERRASSES (50%) ET L'ÉCOLE BELLE-VALLÉE (50%)

CONSIDÉRANT le poste de direction adjointe d'école à combler aux écoles Richelieu et les Terrasses (50%) et à l'école Belle-Vallée (50%);

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et directeurs d'établissement d'enseignement primaire et secondaire;

CONSIDÉRANT le processus de sélection conformément à la Politique de dotation des ressources humaines en lien avec l'affichage numéro 2018-2019 RH-G 08;

CONSIDÉRANT la rencontre du Comité de sélection tenue le 17 mai 2019;

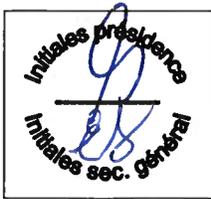
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection;

CONSIDÉRANT les discussions en préséance;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHELLE PLANTE, COMMISSAIRE,

de nommer monsieur Mathieu Bergeron directeur adjoint d'école et de l'affecter aux écoles Richelieu et les Terrasses (50%) et à l'école Belle-Vallée (50%), à compter du 1^{er} juillet 2019;



No. de résolution
ou annotation

de considérer que cette nomination est conditionnelle à ce que monsieur Mathieu Bergeron ait complété, au plus tard le 30 juin 2024, le programme d'études universitaires de 2^e cycle.

Monsieur Claude Alarie demande le vote.

Résultats :

- 10 pour;
- 3 contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Les commissaires Claude Alarie, Suzanne Poirier et Georgette Bazinet sont dissidents.

Le mot de madame Suzanne Poirier, commissaire, en conclusion de la résolution 182-CC/19-05-22, fait partie intégrante de la présente résolution.

185-CC/19-05-22

NOMINATION - COORDONNATRICE OU COORDONNATEUR AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, AUX COMMUNICATIONS ET À LA GESTION DOCUMENTAIRE - AJOURNEMENT AU 22 MAI 2019

CONSIDÉRANT la réorganisation administrative au Secrétariat général, aux communications et à la gestion documentaire;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des administrateurs et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT le processus de sélection, conformément à la Politique de dotation des ressources humaines, en lien avec l'affichage 2018-2019 RH-G 06;

CONSIDÉRANT les rencontres du Comité de sélection tenues les 15 et 22 mai 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection;

CONSIDÉRANT les discussions en préséance;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

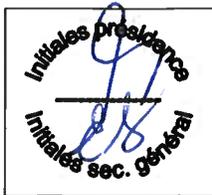
IL EST PROPOSÉ PAR DENIS BOUDREULT, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

de nommer madame Anne-Marie Bellerose, au poste de coordonnatrice au Secrétariat général, aux communications et à la gestion documentaire, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2019.

Monsieur Claude Alarie demande le vote.

Résultats :

- 10 pour;
- 3 contre.



No. de résolution
ou annotation

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Les commissaires Claude Alarie, Suzanne Poirier et Georgette Bazinet sont dissidents.

Le mot de madame Suzanne Poirier, commissaire, en conclusion de la résolution 182-CC/19-05-22, fait partie intégrante de la présente résolution.

186-CC/19-05-22

ADOPTION DU PROJET DE MODIFICATION AUX ORDRES D'ENSEIGNEMENT DES ÉCOLES SAINT-CHARLES ET SAINT-GABRIEL DE L'ÉCOLE DU VERSANT-DE-LA-BATISCAN - AJOURNEMENT AU 22 MAI 2019

CONSIDÉRANT l'ajout d'une classe de préscolaire 4 ans à temps complet à l'école du Versant-de-la-Batiscan;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'établissement de l'école du Versant-de-la-Batiscan portant le numéro CÉ 2018-19/38;

CONSIDÉRANT la Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école;

CONSIDÉRANT la consultation publique menée conformément à cette Politique et les avis reçus;

CONSIDÉRANT après analyse que la majorité des avis sont favorables et suscitent l'adhésion à la proposition émanant du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire d'offrir la meilleure offre de service répondant aux besoins de sa clientèle et du milieu;

CONSIDÉRANT les discussions en préséance;

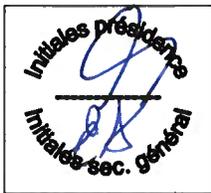
CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE,

de modifier les ordres d'enseignement de l'école primaire du Versant-de-la-Batiscan en y retirant, pour l'école Saint-Charles, le 1^{er} cycle du primaire, et en y ajoutant, pour l'école Saint-Gabriel, le 1^{er} cycle du primaire à compter de l'année scolaire 2019-2020.

de modifier en conséquence le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 actuellement en préparation afin que l'école Saint-Charles accueille le préscolaire 4 ans et 5 ans et que l'école Saint-Gabriel accueille des élèves de 1^{re} à 6^e année à partir de 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



187-CC/19-05-22
No. de résolution
ou annotation

**FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE
COORDONNATRICE OU COORDONNATEUR AU SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES**

CONSIDÉRANT le Règlement de certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT les discussions en préséance le 22 mai 2019;

CONSIDÉRANT la Politique de dotation des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que le Président siège d'office sur le comité;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

de former un comité de sélection pour procéder au comblement du poste de coordonnatrice ou coordonnateur au Service des ressources humaines en respect de la Politique de dotation des ressources humaines et de désigner monsieur Claude Lessard à titre de membre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

188-CC/19-05-22

**FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE
CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

CONSIDÉRANT le Règlement de certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT les discussions en préséance le 22 mai 2019;

CONSIDÉRANT la Politique de dotation des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que le Président siège d'office sur le comité;

IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND AUCLAIR, COMMISSAIRE,

de former un comité de sélection pour procéder au comblement du poste de contremaître au Service des ressources matérielles en respect de la Politique de dotation des ressources humaines et de désigner monsieur Claude Lessard à titre de membre.

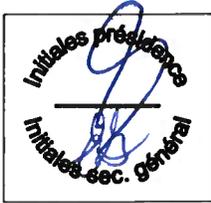
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

189-CC/19-05-22

**ABOLITION DE POSTE - PERSONNEL D'ENCADREMENT - ANNÉE SCOLAIRE
2019-2020**

CONSIDÉRANT les départs à la retraite pendant l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT les départs à la retraite annoncés pour 2019-2020;



No. de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT les discussions au Comité plénier du 10 et du 17 avril 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,

de procéder à l'abolition des postes suivants :

- Coordinatrice au Service du transport scolaire;
- Agente d'administration à la direction générale et responsable des archives;

Ces abolitions étant effectives au moment où les titulaires de ces postes ont quitté l'organisation ou ont débuté leur nouvelle affectation ou au 1^{er} juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h36, GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, propose la levée de l'assemblée.



CLAUDE LESSARD
LE PRÉSIDENT



ÉLYSE GIACOMO
LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE